

Compte-rendu du Conseil de Gestion Plenier

19 novembre 2019

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. William BERTUCCI

Membres présents :

Collège des Professeurs : Elisabeth Rosnet

Excusé : Redha Taïar

Collège des autres Enseignants : Agnès Bilbeau (départ à 16h), Florence Prouteau
Frédéric Puel (procuration à F. Prouteau), Emmanuelle Walter (procuration à A. Bilbeau)

Collège des étudiants : Elies Ouhibi, Dylan Leroux

Excusés : Fanny Mailliard (procuration à Elies Ouhibi), Benjamin Quentin (procuration à Elies Ouhibi)

Collège des Personnels BIATSS :

Excusé : Régis Marion (procuration à E. Rosnet)

Personnalités extérieures :

Excusé : Jean-Jacques Louis, Adrien Tingry, Kim Duntze

Membres de droit : William Bertucci, Tamar Balan

Invité : David Imbert

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 03 septembre 2019
- 2) Points d'information
- 3) Point d'étape sur les travaux du Conseil Académique en lien avec la réforme de licence
- 4) Dispositif 100% Réussite
- 5) Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du 03 septembre 2019

Le compte rendu du 03 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) Points d'informations

Point d'information relatif aux recrutements

Mme Amina ROUATBI est recrutée en tant que contractuelle, filière Management.

M Jérémie BRIDE est recruté en tant qu'ATER, filière EM.

Il reste un support à pourvoir pour la filière EM.

Point relatif aux futures échéances de la composante

Les élections partielles auront lieu le 26 novembre 2019.

Le prochain CAC aura lieu le 05 décembre 2019 de 12h15 à 14h00

Le prochain Conseil de Gestion aura lieu le 10 décembre 2019 ou le 7 janvier 2020.

La prochaine CFVU aura lieu le 21 janvier 2020 concernant l'examen des maquettes pour la réforme des études de santé.

Point relatif au futur bâtiment STAPS à Croix Rouge

Trois propositions ont été déposées. Un des projets a été choisi. Une présentation du projet aux personnels pourra être faite après notification officielle au cabinet d'architectes attributaire du marché. L'entrée dans ces nouveaux locaux est prévue pour la rentrée 2022.

Point relatif au système de vidéoprojection des salles d'enseignement du bâtiment

Le système actuel de vidéoprojection des salles est obsolète et nécessite d'être remplacé.

La DN a demandé de transmettre 3 besoins de remplacement par composante, ce qui a été fait.

Le besoin de remplacement du système de vidéoprojection de l'amphi et de la salle informatique a été remonté.

Point relatif à la journée Handicap

Le mercredi 25 mars 2020 sera la Journée nationale Sport Handicap. Cette journée a été banalisée pour les étudiants afin qu'ils puissent y participer. Les L2 et L3 ont une obligation de présence.

Calendrier 2020/2021

Le mercredi 09 septembre 2020 sera banalisé pour la journée d'intégration.

Point relatif aux discussions avec le CNAC

Une bi-diplomation est en cours entre le diplôme professionnel du CNAC et la Licence STAPS, dans le cadre du Pôle ART. Le dossier devra être présenté en conseil de gestion et être remonté avant le 20 septembre 2020.

3) Point d'étape sur les travaux du Conseil académique en lien avec la réforme de licence

Le cadrage pour la réforme des études de Santé a encore évolué, suite au vote de la CFVU du 19 novembre 2019. Le conseil de gestion devra se prononcer sur les futures maquettes au plus tard le 7 janvier 2020, afin de transmettre les éléments pour la CFVU prévue le 21 janvier 2020.

M. Imbert présente les travaux en cours menés par le CAC. Il s'agit de présenter l'organisation et la structure retenues par le CAC dans le cadre de la réforme des études de santé. Les maquettes seront présentées à un prochain conseil.

L'ensemble des responsables d'année et de diplôme ont été associés aux travaux du CAC. Toutes les propositions présentées aux conseillers ont été adoptées à l'unanimité lors de la dernière séance du 14 novembre 2019. M. Imbert précise que la réforme propre aux blocs de compétences n'est pas exigée pour la rentrée 2020.

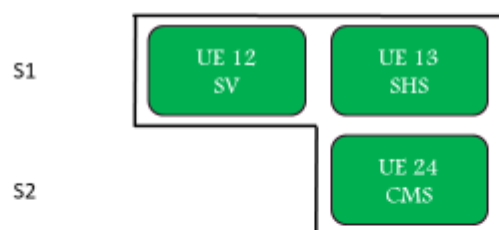
M. Imbert rappelle les principes suivants à prendre en compte dans la construction des maquettes :

- La majeure de l'un est la mineure de l'autre
- La mineure santé doit représenter 2 UE en S1 et 1 UE en S2.
- La mineure santé doit représenter 18 ECTS.

L'organisation suivante est proposée :



1B- LA MINEURE STAPS (POUR L'UFR SANTÉ)



Adoptée par la CFVU du 12 novembre 2019

1C- LA MINEURE STAPS (POUR LES AUTRES COMPOSANTES)



Adoptée par la CFVU du 12 novembre 2019

Les étudiants qui viendraient en STAPS avec une mineure santé n'auraient pas d'APSA au 1^{er} semestre.

Mme Bilbeau demande s'il est prévu d'intégrer dans la réforme un partenariat avec le Pôle Art ?

M. Bertucci répond qu'une réflexion pourrait être envisagée dans le cadre d'une UE complémentaire, sous réserve de la faisabilité et de la soutenabilité.

Mme. Rosnet indique qu'aucun nouvel enseignement n'est prévu en L1. De nouveaux EC seront à prévoir en S3 et S4.

Cette proposition d'organisation est soumise au vote des conseillers.

Vote du Conseil de Gestion :

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4) Dispositif 100% Réussite

Présentation par M. Imbert

La loi ORE oblige à mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants, comme du tutorat ou une prise en charge des étudiants en situation de décrochage pour les aider dans leur réorientation. C'est dans cette perspective qu'un collectif a été créé avec l'URIOPS, la ligue d'enseignement, AG2R la Mondiale.

Le public visé sont des étudiants de L1 en situation de décrochage universitaire et ayant besoin d'un accompagnement. L'objectif est de les détecter, de les informer sur les filières et débouchés et de les aider dans l'acquisition d'outils favorisant l'insertion professionnelle.

Deux volontaires civiques ont été recrutés.

Une intervention est faite en amphithéâtre en L1 à la rentrée. Un phoning est fait auprès des étudiants notés absents au TD, en écartant les redoublants, les salariés et les sportifs de haut niveau. Actuellement 3 étudiants sont accompagnés. Trois temps sont prévus pour la mise en place d'un accompagnement : définition du projet, accompagnement et prise en charge.

Les deux volontaires civiques sont au plus près du public cible. Les horaires de travail ont été adaptés sans fermeture sur le temps du midi (lundi, mardi, mercredi 9h – 17h, jeudi, vendredi 9h – 14h)

M. Bertucci demande aux conseillers de soutenir ce projet par un vote.

Vote du Conseil de Gestion :

Ce projet est soutenu à l'unanimité.

5) Questions diverses

Une question est posée sur le contrôle du stationnement sur le parking.

Mme BALAN répond que des contrôles sont réalisés régulièrement.

Les élus étudiants indiquent que les toilettes femmes au RDC sont souvent à court de papier toilette et de savon.

Mme Balan indique que le nécessaire sera fait auprès de la société de nettoyage.

L'ARES remercie les personnels de l'UFR STAPS pour l'organisation et la participation à la Journée des Inégalités et la conférence qui a suivie.

La séance est levée à 16h30.